

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 mars 2017 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

Le conseiller Paul Gauthier et la conseillère Kim Jones sont absents.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 14 mars 2017 à 19 h 35.

2017-03-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Législation
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 ;
  - 3.2. Projet communautaire de la députée pour la plantation d'arbres ;
  - 3.3. Dépôt de la correspondance ;
  - 3.4. Demande d'appui sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les puits gaziers et pétroliers ;
4. Ressources humaines
5. Finances
  - 5.1. Approbation de la liste des comptes de février 2017 ;
  - 5.2. Demandes d'aide financière ;
6. **Période de questions ;**
7. Incendie
8. Sécurité publique
  - 8.1. Responsables en intervention des mesures d'urgence ;
9. Voirie et travaux publics
  - 9.1. Reconduction du contrat pour le fauchage des levées de chemin pour l'année 2017 ;
  - 9.2. Reconduction du contrat pour la coupe de gazon sur les terrains municipaux de Saint-Télesphore et de Dalhousie pour l'année 2017 ;
10. Loisirs et culture
  - 10.1. Entente de services avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges pour le camp de jour estival et autorisation des signataires ;
11. Autres sujets
12. **Période de questions ;**
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017**

2017-03-02

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-03

## **PROJET COMMUNAUTAIRE DE LA DÉPUTÉE POUR LA PLANTATION D'ARBRES**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

DE PARTICIPER au projet communautaire « Plantons ensemble à Saint-Télesphore » de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, en 2017. Ce projet est admissible à une subvention de 1 000 \$. La date officielle de la plantation ainsi que les endroits et les types d'arbres qui seront plantés seront déterminés ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

<b>Date</b>	<b>Expéditeur</b>	<b>Sujet</b>
26-01-2017	Line Daoust Présidente-directrice générale La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)	Part attribuée à la Municipalité de Saint-Télesphore de 3 447 \$ de l'enveloppe totale de la ristourne historique de 5 000 000\$.
28-02-2017	Fernand Dubé Docteur en médecine vétérinaire Résident de Dalhousie-Station	Drame de psycho-fiction réaliste intitulé « Dalhousie-Station, poubelle à ciel ouvert de la Municipalité de St-Télesphore et de la Municipalité de Ste-Justine-de-Newton »
01-03-2017	Sylvain Brazeau Gestionnaire de formation pour le Service de sécurité incendie de Rigaud	Première part de la Municipalité de Saint-Télesphore, de l'aide financière à la formation accordée par le Ministère de la Sécurité publique (MSP), de 812,50 \$ pour deux pompiers.
10-03-2017	Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) Gouvernement du Québec	Avis du premier versement de la Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal de 2016 par le Ministère des Transports de 12 000 \$.

2017-03-04

## **DEMANDE D'APPUI SUR LES DISTANCES SEPARATRICES ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES PUIITS GAZIERS ET PETROLIERS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait demandé par résolution, numéro 16-08-17-08, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, de suspendre le processus d'adoption du projet de loi 106 et de mettre sur pied une consultation sur les hydrocarbures aux fins de donner le temps aux MRC et aux municipalités de mesurer les impacts et de préparer des mesures d'urgence, notamment les schémas de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC et les Plans des mesures d'urgence des municipalités locales conséquemment à la levée du moratoire sur les gaz de schiste et leur libre-exploitation sur l'ensemble du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT l'adoption, sous bâillon, de la *Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030* et modifiant diverses dispositions législatives édictant ainsi la *Loi sur les hydrocarbures* par l'Assemblée nationale dans la nuit du 9 au 10 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la déclaration du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, à l'effet que l'usage des techniques non conventionnelles d'extraction des hydrocarbures comme la fracturation hydraulique et la stimulation chimique des puits ne présente qu'un risque modéré pour l'eau potable et la santé des populations excluant tout recours au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) alors que le pendant américain de notre ministère de l'environnement, l'Environmental Protection Agency américaine (EPA) a publié son rapport final contenant des conclusions opposées à celles du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen légal actuellement disponible pour protéger nos sources d'eau est une demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin que les municipalités qui le souhaitent puissent élargir les distances séparatrices entre leurs sources d'eau potable et les forages gaziers et pétroliers ;

CONSIDÉRANT QUE plus de cent cinquante (150) municipalités ont demandé le retrait de cette loi, alors que d'autres municipalités et MRC ont réclamé des amendements importants ;

CONSIDÉRANT QUE la protection de nos sources d'eau potable constitue un impératif absolu ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 006-17 de la MRC de Minganie demandant aux municipalités d'adopter un projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

D'APPUYER les démarches de la MRC de Minganie et de Vaudreuil-Soulanges et de se joindre à la demande commune du monde municipal de dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) ;

D'ACHEMINER cette résolution au comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP qui la fera parvenir au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qui, en vertu de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, devra disposer de la demande de dérogation formulée par les municipalités participantes à cette démarche commune du monde municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-05

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 28 février 2017	14 791,14 \$
Comptes déjà payés au 28 février 2017	559,09
Prélèvements bancaires de 28 février 2017	14 057,97
Comptes à payer au 28 février 2017	<u>116 778,32</u>
Total	<u>146 186,52 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de février 2017 ;

D'APPROUVER la liste des salaires, des comptes et des prélèvements bancaires payés au cours de la période du 1er au 28 février 2017 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 28 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-06

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

SUITE à la demande d'appui de Marie-Line Leblanc pour l'organisation d'une soirée-bénéfice au profit de la Fondation Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS),

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Madame Marie-Line Leblanc à organiser un souper/soirée ainsi qu'un encaissement chinois au profit de la Fondation de la Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges au Centre communautaire de Saint-Télesphore ;

QUE l'utilisation du Centre communautaire soit offerte à titre gratuit pour la tenue de cette soirée-bénéfice ;

QUE madame Marie-Line Leblanc soit responsable d'obtenir tous les permis nécessaires à la tenue de cette soirée au profit de la Fondation de la Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne dans l'assistance.

2017-03-07

#### **RESPONSABLES EN INTERVENTION DES MESURES D'URGENCE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes, responsables en intervention des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

DE TRANSMETTRE cette liste au ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

FONCTION	RESPONSABLE SUBSTITUT	NOM DU RESPONSABLE	TITRE
Responsable des mesures d'urgence	Responsable Substitut	Yvon Bériault Maire suppléant	Maire Maire suppléant
Coordination des mesures d'urgence	Responsable Substitut	Micheline Déry Secrétaire-trésorière. adjointe	Directrice générale Secrétaire-trésorière adjointe
Administration	Responsable Substitut	Secrétaire-trésorière. adjointe Marielle Bourgon	Secrétaire-trésorière adjointe Secrétaire sur appel
Communication	Responsable Substitut Substitut	Yvon Bériault Maire suppléant Kim Jones	Maire Maire suppléant Conseillère
Sécurité incendie	Responsable Substitut	Marc-André Dubé Éric Brochu	Directeur Service Incendie Capitaine Service Incendie
Sécurité des personnes	Responsable Substitut Substitut	Lieutenant Parrain Paul Gauthier	Sûreté du Québec Sûreté du Québec Lieutenant pompier éligible
Services aux sinistrés	Responsable Substitut Substitut	Alice Lefebvre Jean-Marie Lavoie Raymond Leclair	Croix-Rouge Conseiller Conseiller
Services techniques	Responsable Substitut Substitut	Réjean Filiatrault Jules Bourgon Robert Théorêt	Inspecteur municipal Journalier Conseiller
Transports	Responsable Substitut	François D'André Paul Gauthier	Conseiller Conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-08

#### **RECONDUCTION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS POUR L'ANNEE 2017**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Robert Théorêt  
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat pour le fauchage des levées de chemins et du terrain municipal situé à l'arrière de l'usine d'épuration de Dalhousie, pour la saison 2017, avec l'entrepreneur Mark's Entreprises, aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-09

**RECONDUCTION DU CONTRAT POUR LA COUPE DE GAZON SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX DE SAINT-TELESPHORE ET DE DALHOUSIE POUR L'ANNEE 2017**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par la conseillère Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat pour la coupe de gazon sur les terrains municipaux de Saint-Télesphore et Dalhousie pour la saison 2017, avec l'entrepreneur André Campeau, aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-10

**ENTENTE DE SERVICES AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'Entente de services avec la Maison de la Famille et l'Œuvre des terrains de Jeux (OTJ) de Saint-Télesphore pour la tenue du camp de jour estival de 2017 ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer ladite Entente ;

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à entreprendre les démarches nécessaires pour le protocole d'Entente à intervenir avec la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'utilisation des locaux de l'école Immaculée-Conception par le Camp de jour et d'y ajouter des clauses d'utilisation par la Municipalité dans le cadre des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne dans l'assistance.

2017-03-11

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Monsieur Yvon Bériault, maire

---

Micheline Déry, CPA, CGA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière